

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 13

Date de la convocation :
20/11/2023

Date d'affichage :
22/11/2023

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic,

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2023/63

Modification des modalités d'encaissement des marchés établis dans la commune de JUSSEY.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1981 instituant une régie de recettes,
VU le Décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Mr Billy, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le fonctionnement de la régie de recettes des droits de places du marché.

Pour rappel, un arrêté du 26 juillet 2017 fixe les modalités de fonctionnement des marchés et foires de la commune, validé par le conseil municipal du même jour.

Il est proposé de ne pas modifier la tarification du marché soit 1 € le mètre linéaire, mais de modifier les modalités d'encaissements de ces droits de place.

Actuellement les droits de place sont encaissés chaque semaine par le régisseur et le placier en espèces en échange de tickets de droit de place (1 ticket par mètre).

Afin de se mettre en conformité avec l'arrêté du 1^{er} août 2018 et de limiter la manipulation des espèces par la collectivité, il est proposé à compter du 1er janvier 2024, que les droits de place seront encaissés par titres émis par la commune tous les mois suivant un pointage effectué par le placier et le régisseur de la régie.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_63-DE

Le non règlement d'une seule échéance entrainera une exclusion temporaire du marché, en cas de récidence une exclusion définitive pourra être prononcée par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'instaurer l'encassement des droits de place du marché par titres émis par la collectivité
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à émettre les titres correspondants
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_64-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :
20/11/2023

Date d'affichage :
22/11/2023

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic,

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/64

Mise à disposition d'un local pour le Syndicat Scolaire

Le Syndicat scolaire de Jussey représenté par M. PIGHETTI son président, demande aux membres du Conseil Municipal la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au 21 rue de l'hôtel de ville à Jussey pour une demi-journée par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le syndicat scolaire à utiliser ce local
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY



Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 13

Date de la convocation :

20/11/2023

Date d'affichage :

22/11/2023

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic,

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme BUSSY Angélique

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2023/65

Demande de financement du voyage en Angleterre pour les jeunes habitant de Jussey

Mr Billy, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée au mois de septembre 2023 par Mr ISAAC professeur d'anglais au collège afin d'accorder une aide financière auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} résidant à Jussey pour un voyage en Angleterre.

Cette demande intervient dans le cadre inflationniste mais aussi dans le cadre du Brexit qui ont pour conséquence une augmentation du coût du voyage. Afin de réduire les coûts de ce voyage, les élèves seront également aidés par le FSE du collège mais aussi par l'organisation de différentes actions de ventes.

Il est proposé de mettre en place une aide de 50 € par élèves participant au voyage. Cette aide ne sera disponible que pour les élèves résidant à Jussey. Le versement de cette aide se fera après l'exécution du voyage auprès du FSE du collège de Jussey qui se chargera de faire la distribution auprès des parents des élèves concernés. Le FSE devra nous adresser une attestation du nombre d'élèves concernés par le voyage pour permettre le versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 50 € par élèves participant au voyage
- **D'INSCRIRE** les crédits au Budget de 2024
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signé tout document afférent à ce dossier

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNÉ DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 14

Date de la convocation :
20/11/2023

Date d'affichage :
22/11/2023

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie,

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/66

CREATION D'UN POSTE PERMANENT (L313-1 et suivants CGFP)

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions suivantes : secrétariat de mairie, accueil, travaux de comptabilité...

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Décide, la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires (soit 32/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_66-DE

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY



Le (**AUTORITE TERRITORIALE**) :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

COMMUNE DE JUSSEY

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le :

ID : 070-217002922-20231128-2023_67-DE



Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 14

Date de la convocation :

20/11/2023

Date d'affichage :

22/11/2023

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie,

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM 2023/67

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE RETRAITE DES AGENTS CNRACL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2 du Conseil d'Administration du CDG 70 en date du 30 novembre 2021 adoptant les tarifs des missions proposées par le CDG 70

Vu la délibération n°14 du Conseil d'administration du CDG 70 en date du 30 novembre 2021 créant la mission « accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite des agents CNRACL »,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'employeur public d'instruire tout dossier concernant ses agents CNRACL, le CDG n'assurant qu'une mission obligatoire de conseil et de vérification de ces dossiers avant transmission à la CNRACL,

CONSIDERANT que le CDG propose un accompagnement à l'instruction des divers dossiers en lien avec la retraite des agents CNRACL via un conventionnement,

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_67-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide :

- Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY



Le (**AUTORITE TERRITORIALE**) :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20231128-2023_68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 14

et le 28 novembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation :
20/11/2023

Date d'affichage :
22/11/2023

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique

Absents : M. ODRION Alexandre, Mme SIERRA Aurore, M. FEBRE Émilien, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie,

Pouvoirs : M. PIMONT Gérard donne pouvoir à Mr PIGHETTI Alexandre, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à Mr BILLY Jean Louis.

Secrétaire de séance : Mme MIGNARD Evelyne

DCM N°2023/68

DESIGNATION DE L'AVOCAT EN CHARGE DE LA DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE SUITE A LA SAISIE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF PAR L'ASSOCIATION PRO NATURA

Mr Billy, 1^{er} Adjoint de la commune informe le conseil municipal que suite à la saisie du tribunal administratif le 03/08/2023 par l'association PRO NATURA sous le numéro de dossier 2301550-2, il est nécessaire de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Pour ce faire il est proposé de faire appel à Mme LAGARRIGUE, avocate dont le Cabinet se trouve à Vesoul et qui a déjà travaillé sur quelques dossiers pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de choisir Mme LAGARRIGUE comme avocate pour représenter la commune pour ce dossier
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} Adjoint Jean Louis BILLY

